

DÉNOMINATION

de chemins (Commune de Petit-Saconnex).

Du 6 Décembre 1910

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et Contributions, et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Petit-Saconnex en date du 5 Septembre 1910 ainsi conçue :

Sur la proposition de la Commission des routes et la proposition de la Mairie ;

ARRÊTE :

1. — De donner le nom de avenue *Wendt* aux trois chemins qui se suivent de la route de Lyon à l'avenue de la Servette et qui portent actuellement les noms suivants : avenue *Wendt*, chemin *Désiré*, chemin *Hoffmann* (partie comprise entre la rue *Liotard* et l'avenue de la Servette).

2. — D'exprimer au Département des Travaux Publics le vœu que les routes cantonales suivantes :

Chemin de la Voie-Creuse,

» du Grand-Pré,

» Hoffmann,

Route de Lausanne jusqu'à la limite de Pregny,

» de Lyon jusqu'au rond point des Charmilles, soient dénommées à l'avenir *Rues* au lieu de Chemins.

3. Les chemins limitrophes Baulacre et Daubin seront considérés à l'avenir comme *Rues*, le Conseil administratif de la Ville de Genève, par sa lettre du 20 Juin 1910, ayant adhéré à cette proposition.

4. — D'approuver la dénomination des chemins communaux proposés par la Commission des routes, comme suit :

NOMS	SITUATION
Aire	avenue d' de la place des Charmilles au chemin d'Aire.
Amat	rue de la rue des Bois à la rue de Lausanne.
Artichauts	ch. de la de la route de Ferney au chemin Baulacre.
Asters	rue des de l'avenue de la Servette au ch. du Grand-Pré.
Aire	chem. d' de la limite de Vernier à l'av. de Châtelaine.
Antoine Carteret	rue de la rue Liotard au ch. du Grand-Pré.
Blanc	avenue de l'av. de Sécheron au ch. des Mines.
Bouchet	chem. du de l'av. de Châtelaine au ch. Trembley.
Buis	rue des de la rue du Prieuré à la rue Butini.
Butini	rue de la rue des Buis à la rue de Lausanne.
Baulacre	rue de la rue des Grottes au ch. des Artichauts.
Beau Site	rue aboutissant à la rue de St-Jean.
Belvédère	rue du " "
Chandieu	rue aboutissant à la rue du Grand-Pré.
Charmilles	rue des de la rue des Délices à la place des Charmilles.
Chênes	rue des de la rue de Lyon à la rue Liotard.
Colladon	chemin du chemin des Crêts au chemin des Coudriers.
Colombier	rue du de la rue de la Poterie au chemin des Lilas.
Crêts	ch. des de la place de l'Eglise à la Prom. des Crêts.
Creux de St-Jean	rue du de la r. de St-Jean au Creux.
Châtelain	rue de l'avenue Ern.-Pictet à l'av. Soret.
Daubin	rue de la rue de Lyon à la rue des Charmilles.
Eglise	ch. de l' du ch. de Moillebeau au Pommier.
Eglise	pl. de l' " "
Ernest Pictet	avenue ancienne avenue Favre.
Evêque	rue de l'av. d'Aire au ch. Furet.
Fontaine	ch. de la du chemin Hoffmann au chemin de Moillebeau.
Four	chemin du du ch. de Moillebeau au chemin des Crêts.
Gaberel	chemin de la rue Liotard à l'avenue de la Servette.
Genêts	chem. des du chemin Chauvet au chemin des Vignes.
Impératrice	ch. de l' de la rue de Lausanne à Pregny.
Lazaret	chemin du de l'avenue d'Aire au chemin des Sports.
Liotard	rue de la limite Ville (r. Poterie) au ch. de Villars.
Lilas	rue des de la rue Liotard à l'avenue de la Servette.
Louis Dunant	chemin du chemin Chauvet au chemin de Vermont.
Molèson	rue du de l'avenue de la Servette à la rue Liotard.
Mines	ch. des de la rue de Lausanne au chemin de Varembe.
Mesmes	ch. des du chemin Chauvet au chemin de Vermont.
Petit-Sacconnex	ch. du du chemin Moillebeau à la rue de Ferney.
Poterie	rue de la de la rue de Lyon à l'av. de la Servette.
Prieuré	rue du de la rue des Buis à la rue de Lausanne.
Riehemont	rue de la rue du Prieuré à la rue Butini.
Rothschild	rue de la rue des Buis à la rue de Lausanne.
Saint-Jean	rue de de la rue du Beulet à la Ville.
Saint-Jean	quai de " "
Schaub	rue de la rue Antoine Carteret à la rue des Asters.
Soret	avenue aboutissant au chemin des Chênes.
Tourelle	ch. de la du chemin de l'Eglise au chemin Colladon.
Vignes	ch. des du ch. de l'Eglise au ch. du Pt-Sacconnex.
Vermont	chemin du ch. de Mesmes à la rue de Ferney.
Wendt	avenue de l'av. de la Servette à la rue de Lyon.

5. — D'approuver la dénomination des chemins privés situés sur le territoire de la Commune comme suit :

NOMS	SITUATION
Bois Gentil	chemin aboutissant à l'avenue Ern.-Pictet.
Forêt	av. de la " au chemin Hoffmann.
Foyer	ch. du du chemin des Mines au chemin de Varembe.
Faller	chemin. aboutissant à la rue Liotard.
Luserna	aven. de de l'avenue Wendt au chemin Vieusseux.
Orangerie	ch. de l' du chemin Schaub au chemin de l'Orangerie.
Sous-Terre	ch. de de la rue de St-Jean à Sous-Terre.
Roses	ch. des du chemin Schaub au chemin de l'Orangerie.
Trait d'Union	ch. du aboutissant à l'avenue Soret.
Vieusseux	ch. du du chemin de Villars à la rue de Lyon.
Villars	chemin de la rue Liotard au chemin du Bouchet.

Certifié conforme:

Le Chancelier, Théodore BRET.